



Communiqué de presse
Paris, le 17 septembre 2020

Etre enfant et dormir à la rue ou en habitat précaire : une réalité toujours inacceptable

Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, soit la nuit précédant la rentrée scolaire, plus d'un millier d'enfants dont la famille avait sollicité le numéro d'appel d'urgence 115 pour une demande d'hébergement cette nuit-là ont été contraints de dormir à la rue ou dans des abris de fortune.

Parmi les 5 527 personnes en famille ayant exprimé une demande d'hébergement, 2 925 n'ont pas été hébergées faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence et d'accès aux logements sociaux. Parmi elles, 1 483 étaient des enfants de moins de 18 ans.

L'ouverture de places d'hébergement supplémentaires depuis le début de l'épidémie de Covid-19 ne permet toujours pas de répondre à l'ensemble des besoins :

- **Hors Paris**, le nombre de personnes en familles dont les demandes d'hébergement ne reçoivent pas de réponse positive a diminué de 31% par rapport à l'année dernière du fait notamment de ces ouvertures de places pendant le confinement. **Mais le taux de refus pour absence de places pour les personnes en famille reste de 44% : 1 696 personnes en famille n'ont pas été hébergées. De plus, ce taux de refus augmente à nouveau depuis quelques semaines.**
- **A Paris**, le nombre de demandes d'hébergement non pourvues pour les personnes en famille a baissé de 13 % par rapport à la même période en 2019 mais **sur les 1 324 personnes en famille ayant sollicité le 115 la nuit du 1^{er} septembre, 1 229 d'entre elles, soit 93 %, n'ont pas pu être hébergées.**
- De plus, ces chiffres ne permettent pas de mettre en lumière la situation spécifique des mineurs non accompagnés (MNA) dont la minorité est souvent remise en cause, justifiant leur abandon de la part de l'Etat. Ils ne prennent pas non plus en compte les familles vivant en bidonville, squats, et plus généralement l'ensemble des familles n'ayant pas recours au 115, alors même qu'elles n'ont pas d'hébergement.
- **La situation est identique dans plusieurs autres départements où la situation de l'hébergement est particulièrement tendue, et où quasiment aucune place d'hébergement n'a pu être proposée aux personnes en famille cette nuit-là.**

Paradoxalement, le fait d'être en famille peut devenir un obstacle à la mise à l'abri en raison du manque de places d'hébergement compatibles avec la composition familiale... et quand un hébergement est disponible, les familles sont parfois contraintes de se séparer pour y passer la nuit. Le recours aux nuitées hôtelières, parc déjà saturé, devient alors la principale réponse apportée aux demandes de personnes en famille. Or, l'hôtel est inadapté à la vie de famille et ne permet pas de répondre aux besoins fondamentaux des enfants qui y vivent : alimentation équilibrée, soins, hygiène, intimité, proximité de l'école et du centre de loisirs, possibilité de faire ses devoirs dans le calme, d'inviter ses amis.

Si le plan de relance présenté la semaine dernière par le gouvernement contient une enveloppe de 100 millions d'€ pour l'hébergement, il ne prévoit pas de création de places supplémentaires pour les familles alors que la demande reste exponentielle. Moins d'1 % des crédits du plan de relance sont affectés aux plus précaires. Pourtant, l'urgence est d'agir au plus vite en faveur des enfants et de leurs familles : leur précarisation extrême, leurs conditions de vie dégradées ont des conséquences non négligeables sur le développement, la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes. Cela passe notamment par la création de nouvelles places d'hébergement et de logements accessibles aux plus pauvres et permettant le respect de l'unité familiale, par l'humanisation des structures d'hébergement, par la possibilité d'effectuer une évaluation sociale adaptée permettant d'accéder à ses droits, par la régularisation des personnes étrangères et sans statut, pour in fine, arriver à une stabilisation dans le logement.

La crise sanitaire a montré que le sans-abrisme n'était pas une fatalité et que grâce à des mesures volontaristes, l'objectif de « 0 personne à la rue » pouvait être approché. Ces mesures doivent être amplifiées afin que plus aucun enfant ne dorme à la rue et qu'il puisse être mis fin sans délai à la violation des droits de ces enfants et jeunes particulièrement vulnérables.

- (1) Ces chiffres concernent 98 départements, France entière y compris DOM, pour le 1^{er} septembre 2020 et 90 départements pour le 1^{er} septembre 2019. Les demandes enregistrées dans les 8 départements supplémentaires représentent moins de 3 % des demandes totales le 1^{er} septembre 2020. Les chiffres correspondent aux demandes d'hébergement enregistrées dans le SI 115 (France entière) et dans ALOHA (115 de Paris).

Accéder à l'analyse des demandes d'hébergement du 115 : [ici](#)

Contacts presse

Fédération des Acteurs de la Solidarité :

Audrey-Jane Baldi – 06 17 80 03 52 - audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org

UNICEF France :

Carine Spinosi – 01.44.39.17.49 – cspinosi@unicef.fr
